

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021  
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022  
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis  
sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
[impots.gouv.fr/verifavais](https://www.impots.gouv.fr/verifavais)

MME FAIVRE PASCALE DENISE DANIELLE  
17 RUE ISIDORE ROZE  
89700 TONNERRE

**Vos références**

**Numéro fiscal (C) :** 0659885558087

**Référence du document :** 22 B2 8437902 36  
**Adresse d'imposition au 01/01/2022 :**  
17 RUE ISIDORE ROZE  
89700 TONNERRE

**Numéro FIP** 890 14 54 2742417789 4  
**Numéro d'ordre :** 1  
**Date d'établissement :** 27/04/2022

**Somme qu'il vous reste à payer**

**0,00 €**

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.**

**Vos contacts**

 **Par messagerie sécurisée**  
dans votre espace particulier sur  
[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique  
« Contact »)

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Revenu fiscal de référence :** 13 197  
**Nombre de parts :** 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

*Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus		Déclar. 1	Enfant(1)	Total
Salaires.....		10283	0	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 1028		
Pensions alimentaires perçues.....		4380		
Abattement spécial de 10%.....		- 438		
Salaires, pensions, rentes nets.....		13197	0	13197
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>13197</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>13197</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>				0
<b>REDUCTIONS D'IMPÔT</b> <sup>15</sup>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	<b>Montant réduction</b>
Dons : personnes en difficulté.....		50	50	0
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2	2	0
Montant de la réduction d'impôt.....				0
Dons aux œuvres.....		50	50	0
<b>Total des réductions d'impôt</b> <sup>20</sup> .....				<b>- 0</b>
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2021 :</b>				
<b>IMPOT SUR LE REVENU</b>				
Impôt sur le revenu 2021 dû <sup>53</sup> :				0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
<b>Revenu fiscal de référence</b> <sup>25</sup> .....				<b>13197</b>
<b>PLAFOND EPARGNE RETRAITE</b>				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :				
Plafond total de 2020.....		Déclar. 1 16062		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....			3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....			+ 4052	

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	T	1				1			2.5

## AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

---

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253